

# REFERENTIEL D'HABILITATION H1

Les CREF organisent les habilitations H1. La formation des cadres certificateurs Pagaies Couleurs peut être proposée soit au cours de stages d'habilitations à part entière, soit dans le cadre d'une formation fédérale ou d'Etat organisée par la CREF ou la FFCK.

Peut participer aux journées d'habilitation H1 :

- Toute personne titulaire d'un titre fédéral permanent et adéquat (adhérent-e d'une structure affiliée ou agréée de la FFCK).
- et
- Titulaire d'un diplôme professionnel identifiant des prérogatives d'encadrement en Canoë Kayak.
- ou
- Titulaire d'un diplôme fédéral au-delà de l'AMFPC.
- ou
- Toute personne fonctionnaire et disposant de prérogatives à l'encadrement du canoë-kayak et des sports de pagaie.

## Référentiel d'habilitation H1

### I. Connaissances du dispositif Pagaies Couleurs

- . La progression Pagaies Couleurs
- . Les modalités de certifications :
  - Les modalités d'organisation d'une session Pagaies Couleurs :
    - o Les structures organisatrices
    - o Qui peut certifier ?
  - Les modalités d'équivalences
  - Les modalités de délivrance des diplômes
- . Les outils Pagaies Couleurs.
- . la participation de la FFCK aux travaux d'Euro Paddle Pass (EPP) et les équivalences niveaux Pagaies Couleurs / EPP.

### II. Compétences liées à l'organisation de sessions de certification

- . EC de vérifier que le.a candidat.e a la capacité de réaliser les tâches prévues pour l'évaluation des compétences visées.
- . EC de s'assurer que le site utilisé pour les évaluations correspond aux exigences définies dans le référentiel de compétences.
- . EC de vérifier que les candidat.e.s satisfont bien aux conditions d'inscription et d'accès à la certification Pagaies Couleurs (Prérequis).
- . EC d'impliquer les candidat.e.s dans une démarche d'autoévaluation.

. EC d'évaluer chez les pratiquant.e.s l'acquisition de l'ensemble des compétences référencées pour un niveau Pagaie Couleur donné :

- EC de proposer des situations permettant l'évaluation de l'ensemble des compétences visées, dans le cadre d'une session de certification ou en contrôle en cours de formation (évaluations intégrées à un cycle de progression).
- EC d'adapter les situations proposées afin de permettre aux pagayeur.euse.s handicapé.e.s d'avoir accès à la certification.
- EC de définir les critères de réussite (EC d'adapter ces critères en fonction des conditions de pratique).
- EC d'aménager le site de pratique.

*Dans le respect  
des règles de  
sécurité*

### III. Compétences liées à l'utilisation du dispositif Pagaies Couleurs comme outil structurant et utile à la promotion de la pratique des sports de pagaie

. EC de valoriser le plaisir de la pratique.

. EC d'apporter aux pratiquant.e.s une reconnaissance de niveau (estime de soi)

. EC capable de formuler de façon positive et objective les observations faites lors des situations d'évaluation des compétences.

. EC d'accompagner les pratiquant.e.s dans la définition d'objectifs de progression précis dans les quatre domaines de compétences.

. EC d'accompagner les pratiquant.e.s dans une démarche d'autoévaluation.

. EC de préciser et justifier les conditions à satisfaire pour prétendre naviguer en autonomie sur un parcours donné, participer à une manifestation ou obtenir un diplôme d'encadrement.

Pour répondre au présent référentiel, la CREF organise des journées d'habilitation H1. Les connaissances et compétences acquises dans le cadre de ses journées de formation sont liées au développement des compétences visées par les diplômes d'encadrement des sports de pagaie dans les domaines de la pédagogie, de la connaissance de l'activité, des connaissances environnementales, réglementaires et de la sécurité.

**Le lien avec le développement des compétences pédagogiques est essentiel. Le dispositif Pagaies Couleurs et les outils mis à disposition servent aux moniteurs, aux enseignants et aux entraîneurs à construire des cycles de progressions dans lesquels la démarche de certification s'intègre pour valider les niveaux de pratique.**

## Modalités de délivrance de l'habilitation H1

Dans le cas où l'habilitation est intégrée à une formation à un diplôme d'encadrement fédéral ou d'Etat, le contrôle des connaissances et des compétences se fait durant les épreuves de certification du diplôme. L'habilitation est alors conditionnée par la validation de la formation en question.

Dans le cas où la formation H1 est proposée dans un stage d'habilitation à part entière le responsable de la formation, s'il le juge nécessaire, peut organiser une certification.